



Chargé de Maintenance Industrielle

PROFESSIONNALISATION

RESPONSABLE DE LA FORMATION :
Georges APEZOUNON
 sens.ies@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
Sylvie QUEYREIX
 03 86 83 76 76
 accueil.sens@lamaisondelentreprise.com

UN MÉTIER

Descriptif

Le métier consiste à gérer et maintenir les systèmes de conception, de production et de contrôle d'un processus industriel. Cadres à compétences multitechniques, ils sont capables de participer à la définition d'une démarche d'amélioration de la production par une optimisation des services liés à la maintenance. Les professionnels du domaine sont à même de prévoir l'implantation, la supervision et la maintenance des équipements par la mise en place de techniques avancées en respectant les normes qualité, sécurité et environnement.

Vos activités en entreprise

- Assurer l'élaboration, le management et la conduite de projets dans le domaine concerné.
- Participer à la conception de nouvelles installations.
- Définir et appliquer une politique performante de gestion des installations.
- Animer, former et organiser des équipes maintenance.
- Assurer la gestion financière des chantiers et des contrats avec les sous-traitants.

UNE FORMATION

Public concerné

- Niveau Bac+2 dans le domaine scientifique ou technologique.

Connaissances à acquérir

La formation vise à apporter :

- La maîtrise des technologies des équipements industriels.
- Les connaissances de leur mode de défaillance.
- Des outils de surveillance des installations.

Elle sera répartie en 5 plots principaux :

- Sciences et Techniques
- Maintenance et gestion
- Entreprise et management
- Communication et langues
- Environnement, qualité et sécurité des installations

Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil. Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature. Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette formation peut être préparée en Formation Continue (FC), Congé Individuel de Formation (CIF) ou Droit Individuel à la Formation (DIF). Nous consulter.

Maintenance Industrielle

➡ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur le site de Sens
 - L'alternance (3 semaines de formation, 3 semaines en entreprise environ)
- Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée, les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.
- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

➡ Validation des études

- **Validation professionnelle :**
Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie
"Chargé de Maintenance industrielle"

La participation à la formation et la validation des compétences peuvent également donner lieu à un positionnement dans la convention collective dans les entreprises qui ne font pas partie de la branche métallurgique.

Modalités de délivrance du certificat :

- réussite aux épreuves
- notation en entreprise

- **Validation universitaire :**

Inscription à l'Université de Marne La Vallée pour les titulaires d'un bac+2 à l'entrée de la formation.

La formation est validée par une **Licence Professionnelle Maintenance Industrielle et Sécurité des Process** délivrée par l'Université de Marne La Vallée.

Modalités de délivrance : réussite aux épreuves et rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury comprenant des professionnels.

➡ Partenariat

Universitaire

- Université de Marne La Vallée

UN EMPLOI

Le contrat de professionnalisation

C'est un contrat de travail commun aux **jeunes de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire et aux **demandeurs d'emploi de plus de 26 ans** permettant d'accéder à une qualification reconnue en alliant des périodes d'enseignement général, l'exercice en entreprise d'activités en rapport avec la qualification visée.

La durée des contrats est comprise **entre 6 et 12 mois**. Un accord de branche peut dans certains cas porter cette durée à 24 mois. (nous consulter).

La rémunération varie de 55 % du SMIC au SMIC ou 85 % du minimum conventionnel, en fonction de l'âge et du niveau d'études.

Financement :

L'entreprise d'accueil bénéficie d'exonérations de charges sociales pour les jeunes de moins de 26 ans et les salariés de plus de 45 ans ainsi que de financements spécifiques. (Nous consulter).